

HEAD, une école de droit différente ?

Par Philippe Mélot, associé, Legalteam Solutions, conseil en management pour les professions juridiques

L'école des Hautes études appliquées du droit (HEAD) ouvrira ses portes en septembre prochain à Paris, à l'initiative d'un groupe d'avocats d'affaires. Le projet, sélectif et ambitieux, suscite évidemment débats et critiques.



Philippe Mélot, associé, Legalteam Solutions.

HHEAD, le seul nom de l'école situe le niveau de son ambition : être en tête et voir loin. Elle s'inscrit dans le vaste courant de réflexions et d'initiatives sur la formation des juristes en cours depuis de longues années, dont le rapport Darrois en 2009 et la création de l'École de droit de Sciences-Po ont été de puissants catalyseurs.

Une nouvelle grande école

HEAD se veut une véritable « grande école » à la française, une HEC du droit dont elle aura les caractéristiques : une forte sélection à l'entrée, des méthodes pédagogiques socratiques aptes à développer l'esprit critique, de petits groupes d'étudiants encadrés et « tutorisés » par des professionnels, des enseignements diversifiés au-delà des formations techniques, et une forte proportion de cours dispensés en anglais.

L'objectif affiché est de former non seulement des experts du droit, mais des juristes humanistes, cultivés et maîtrisant les mécanismes économiques.

En quoi consiste précisément le programme tel qu'il est présenté ?

- L'école recrutera des étudiants titulaires d'une licence en droit, sur la base d'épreuves écrites et orales.

- La première année (310 heures) axée sur le droit, l'économie et les langues, se présente comme complémentaire de la préparation du M1 à l'université et des écoles du barreau.

- La deuxième année, plus intensive (620 heures), ajoutera au droit des affaires et à l'économie, des cours dispensés en anglais et des « humanités » : littérature, éloquence, histoire, ainsi que la réalisation d'un projet social.

- En troisième année, les étudiants effectueront un LLM dans une université étrangère.

- La pédagogie impliquera une participation active de chaque étudiant aux travaux de groupes répartis en petits effectifs dans des modules pratiques.

- Des stages en entreprise et cabinet seront effectués tout au long de la scolarité et un stage de fin d'études de six mois sera effectué en France ou à l'étranger.

- Les enseignants seront tant des universitaires que des praticiens, avocats, juristes d'entreprise ou consultants.

- Enfin, un tuteur praticien du droit, avocat ou juriste d'entreprise, suivra chaque étudiant tout au long du cursus. Telles sont les ambitions affichées. Pour autant, les difficultés ne manqueront pas pour concrétiser les déclarations d'intention.

Une concurrence forte

Le projet HEAD s'inscrit dans une tendance de fond née dans les années 1980 : de simple technique contractuelle et contentieuse, le droit est devenu un paramètre stratégique dans la vie des affaires. Les avocats et juristes ont dû s'adapter non seu-

lement en maîtrisant des matières nouvelles (droites de la concurrence, droit boursier, fusions-acquisitions), mais en apprenant également à comprendre l'entreprise. Afin de répondre à cette évolution, de nombreux programmes sont apparus comme les DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise), les M2 des universités et les masters spécialisés des écoles de commerce. Parmi les plus connus et les plus sélectifs, citons la majeure stratégie fiscale et juridique de HEC, et plus récemment la création de l'École de droit de Sciences-Po Paris ou le MBA droit et management de Paris II Assus. HEAD arrive donc sur un marché très concurrentiel, face à une université jalouse de son monopole de la délivrance des diplômes de droit, déjà écornée par l'École de droit de Sciences-Po.

Deux approches de la formation des juristes

Ces programmes diffèrent entre eux car ils correspondent à deux grands courants.

Le premier courant, appelons-le « techniciste », est largement représenté chez les universitaires et les avocats d'affaires. Il considère le droit comme une matière technique dont les fondements reposent sur le droit des obligations enseigné en deuxième année à l'université. Pour les tenants de ce courant, l'essentiel est de maîtriser le raisonnement juridique civiliste. À partir de cette solide formation juridique de base, un M2 technique (finance, fiscalité, banque, patrimoine, par exemple) procurera à l'étudiant un complément de spécialisation de nature à déboucher sur un emploi ou une collaboration.

Le second courant, appelons-le « managérial », considère le droit comme un outil de gestion parmi les autres

matières de management, et les juristes comme des organisateurs/managers; il convient donc de familiariser les étudiants à la pluridisciplinarité, au travail de groupe, à la compréhension des rouages de l'entreprise et de l'économie. C'est l'approche de l'École de droit de Sciences-Po, qui recrute des étudiants non-juristes, notamment étrangers, ou celle des masters droit et management des écoles de commerce. Au-delà d'une expertise technique nécessaire mais non suffisante, l'étudiant doit développer des qualités qui lui permettront d'évoluer dans des environnements changeants.

On le constate effectivement au niveau du recrutement: les candidats les plus recherchés par les grands cabinets d'affaires et les directions juridiques d'entreprise bénéficient d'une triple formation: master 2 en droit des affaires, diplôme d'école de commerce et enfin LLM, c'est-à-dire: technicité juridique, familiarité avec le monde de l'entreprise et connaissance de la *common law*.

HEAD tente de concilier les deux courants: en recrutant exclusivement au niveau L1 de droit, elle accueillera des juristes «techniciens», mais au niveau M2, les enseignements de marketing, communication, management et humanités seront denses. Par ailleurs, l'école met en avant des valeurs de solidarité (par la réalisation d'un projet social) et d'engagement citoyen.

HEAD va donc chercher à relever le défi d'une formation à la fois technique et managériale. Pour y parvenir, son programme est incontestablement ambitieux et chargé.

Un programme ambitieux

Outre le suivi des programmes à l'université pour obtenir un M1 puis éventuellement un M2, les étudiants de HEAD devront participer à des séminaires interactifs d'économie, de finance, de droit des affaires, d'anglais, de culture générale, de littérature, d'éloquence et d'histoire. De plus, il leur sera demandé de réaliser un projet social au profit d'associations caritatives. Enfin, la méthode socratique revendiquée exige de la part des étudiants une préparation personnelle solide des séminaires. À n'en pas douter, le rythme de travail sera très soutenu. Trop? On

peut se poser la question. À la lecture du projet, on se demande où les organisateurs et les étudiants trouveront les heures nécessaires à la réalisation d'un tel programme.

HEAD devra donc, à l'instar de toutes les filières très sélectives, identifier des étudiants ayant déjà fait preuve d'une forte capacité de travail et d'organisation. À ces exigences fortes, l'école ajoutera celle d'un excellent niveau d'anglais. Dès lors, on conçoit que seuls les meilleurs pourront prétendre à être sélectionnés.

Des droits de scolarité élevés

HEAD sera une école chère: 6 000 euros en M1, 14 000 euros en M2, 20 000 à 40 000 dollars en LLM, uniquement pour les droits de scolarité, auxquels s'ajoutent évidemment le logement, cher à Paris, et l'ensemble des dépenses courantes. Les promoteurs de l'école prévoient certes de mettre en place des bourses et aides financières de nature à éviter une sélection par l'argent. Il n'empêche que le coût élevé de l'école suscite la contestation. S'agissant de plus d'une société commerciale à capitaux privés, les considérations idéologiques s'en mêlent pour dénoncer l'élitisme social du projet. Sans entrer dans ce débat, on peut se demander si les candidats prêts à investir de telles sommes dans leurs études seront assez nombreux. Car force est de constater que les programmes concurrents vendent leur marque plus ou moins prestigieuse et un réseau d'anciens efficace aidant à trouver les postes rémunérateurs qui justifieront l'investissement de départ. Or, HEAD ne bénéficiera pas de ces atouts, du moins dans les premières années.

La triple barrière de l'excellence académique, d'un anglais courant et d'un coût élevé, sur un marché concurrentiel où les M2 à l'université sont quasiment gratuits, permettra-t-elle à HEAD d'attirer suffisamment de candidats du niveau requis?

Quel corps enseignant?

À ces étudiants triés sur le volet et payant des droits élevés, il faudra offrir des enseignements de qualité et des enseignants de haute volée, impliqués et capables d'animer selon les méthodes interactives annoncées, les cours et

séminaires prévus. Les universitaires comme les professionnels extérieurs recrutés, très occupés par ailleurs, auront-ils la disponibilité nécessaire pour encadrer les étudiants avec le soin promis? Les premières promotions ne risquent-elles pas «d'essuyer les plâtres» avec des intervenants attirés par la nouveauté du projet, brillants dans leur carrière professionnelle, mais peu disponibles pour les étudiants?

Une véritable pédagogie interactive?

Pour qu'une pédagogie soit interactive, il faut non seulement des enseignants en mesure de l'animer, mais aussi des étudiants curieux, impliqués, critiques. Or les étudiants issus des facultés de droit sont souvent passifs et silencieux, habitués à apprendre sans questionner des connaissances délivrées *ex cathedra*. Contrairement aux universités américaines, en France, le dialogue et le questionnement sont peu encouragés en faculté, notamment de droit. Les étudiants sont habitués à apprendre par cœur des masses de connaissances plus ou moins comprises. Comment du jour au lendemain deviendront-ils des esprits critiques aptes à poser des questions plus qu'à amasser le savoir? Il y a là un véritable et passionnant défi...

Un essai à transformer

HEAD est un projet de haut niveau à tous points de vue: par la qualité du tour de table et des sponsors, par ses programmes, par son coût, par son positionnement. Le marché répondra-t-il à ses ambitions, en amont pour recruter un nombre suffisant de candidats de qualité pour former des promotions du niveau visé, et en aval pour qu'entreprises et cabinets embauchent ces candidats et leur offrent les carrières auxquelles ils pourront aspirer?

Il faudra attendre quelques années pour savoir comment l'école va s'installer dans le paysage français de la formation des juristes. Mais cette initiative, après celles de Sciences-Po Paris et de Paris II Assas notamment, montre que le niveau des juristes français ne cesse de s'élever, parallèlement à la place du droit dans la stratégie et les opérations de l'entreprise. Elle est de nature à faire progresser le débat initié voilà quarante ans par les DJCE et qu'une saine émulation ne cesse d'entretenir depuis. Nous suivrons donc ce projet avec toute l'attention qu'il mérite. ■